

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 4 octobre 2013

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture **N°** CP-2013-9-6-1

Service consulté

C252 INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé: Les communes de JEBSHEIM et UFFHEIM ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. L'éligibilité de leur dossier a été examinée lors des réunions du 17 octobre 2012 et 25 juin 2013 de la Commission de Programmation des Travaux, puis validée les 13 novembre 2012 et 26 juin 2013 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne. Selon la convention de partenariat, signée le 23 janvier 2012 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et France Télécom, la subvention totale de la part du Département s'élèverait au maximum à 98 898 €.

Les deux communes figurant dans la liste jointe en annexe ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors de la réunion de la Commission de Programmation des Travaux des 17 octobre 2012 et 25 juin 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie les 13 novembre 2012 et 26 juin 2013, a validé cet avis technique.

Les communes ont transmis, entre-temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder des aides financières d'un montant total maximum de 98 898 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, dont 74 776 € pour la commune de JEBSHEIM (rues de l'Est et d'Ostheim) et 24 122 € pour la commune d'UFFHEIM (rue du général Béthouard).

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 au chapitre 204 – fonction 71 – nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 04 OCTOBRE 2013

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques PROGRAMME 2013

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|----------------------------|-------|--------------------------|
| IRE03856 | JEBSHEIM Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de l'Est et rue d'Ostheim | 373 880,00 | 20% | 74 776,00 |
| IRE03868 | UFFHEIM Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du Général Béthouard | 120 612,00 | 20% | 24 122,00 |
| | | | Total | 98 898,00 |